

Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 29

Procurations..... 5

Absence..... 1

Séance du 20 novembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n°4 – Procuration à V. Benoît*), Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG (*arrivée au point n°4 – Procuration à C. Kiener*), Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI (*a quitté la séance au point n° 8 – Procuration à JL Bourdon*), Sébastien ROCHOTTE, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Jacqueline THIRION	à	Françoise LEGRAND
Ousseynou SEYE	à	Nicolas BLOSSE
Mustafa GUGLU	à	Bruno TOUSSAINT
Ramata BA	à	Christine URBES

Absent ;

Pierre JEANNEL

Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 novembre 2017 – n° 22 (1/2)  
170117

**PARC D'ACTIVITES DE LA MADELEINE – RETROCESSION DE DELAISSES DE FONCIER**

Dans le cadre des opérations de clôture de la ZAC de la Madeleine, actée par délibération n°13 du conseil municipal du 19 septembre 2014, il convient d'acquérir un ensemble de terrains auprès de SOLOREM.

Cette ZAC, concédée à la Société d'Équipement Vosgienne, devenue SOLOREM par fusion-acquisition le 4 octobre 2016, comporte un certain nombre de terrains aménagés mais non cessibles qui doivent en conséquence être rétrocédés par l'aménageur au profit de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, afin d'intégrer le domaine public ou privé de la collectivité.

La valeur vénale des biens étant inférieure à 180 000 euros, l'avis de France Domaines n'est pas nécessaire.

La SOLOREM prendra en charge, au titre de la concession d'aménagement, les frais d'acte notarié relatifs à cette cession.

Les terrains, dont la surface totale est de 3 332 m<sup>2</sup>, sont les suivants :

<b>FONCIER CONCESSION LA MADELEINE</b>				
<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>Observations</b>	<b>Type</b>
AE	478	95	Rue Marie Marvingt, au croisement avec la rue du Colonel Jacques Pierre	Voirie
AE	491	247	Chemin entre le centre de tri de la Poste et Bacher Motos	Espace vert
AE	503	137	Partie rue du Colonel Jacques Pierre (devant Bacher Motos)	Voirie
AE	504	651	Partie rue Marie Marvingt et rue du Colonel Jacques Pierre	Voirie
AE	508	444	Promenade le long de la Meurthe, derrière Pôle Emploi	Espace vert
AE	510	282	Parking rue Marie Marvingt	Voirie
AE	513	1 052	Parking rue Marie Marvingt, jusqu'à l'entrée arrière de l'hôtel de police	Voirie
AE	515	138	Haie d'arbres entre Ambulances Alliance et parking	Espace vert
AE	518	203	Trottoir devant l'hôtel de police, cabinet médical et Ambulances Alliance	Voirie
AE	531	75	Espace vert engazonné proche parking rue Marie Marvingt	Espace vert
AE	532	8	Délaissé entre Pôle Emploi et Bolloré Energie	Espace vert

